

## 9. COLONISATION EN CANADA : LES FILLES DU ROI

L'intervention, à partir de 1661, de Louis XIV a des résultats immédiats et bienfaisants sur la colonie.<sup>2</sup> En 1665, Jean Talon, Comte d'Orsainville, est nommé intendant et arrive à Québec avec le régiment de Carignan-Salières.<sup>1</sup> L'intendant a pour mission de développer la colonie. Il s'attaque d'abord au problème du peuplement en mettant au point une politique nataliste.<sup>6</sup> Il va ensuite s'occuper d'économie et réussir à faire prospérer la colonie. Il met l'accent sur l'agriculture, enrichit le cheptel (chevaux, moutons, porc, etc.). On lui doit aussi des cultures industrielles comme celle du lin (tissage des voiles), du chanvre (fabrication des cordages) et de l'orge (brasser de la bière). Il développe des fabriques de chapeaux, de chaussures. Il fonde des brasseries et ouvre des chantiers navals à Québec. On lui doit aussi une tannerie et une fabrique de savon. Enfin, il organise le commerce extérieur et agrandit la colonie en envoyant des explorateurs dans diverses directions.<sup>6</sup> Enfin, il consolide le régime seigneurial.

L'armée a pour mission de contrer la menace iroquoise, si terrible, à ce moment-là, que les colons pensaient abandonner la colonie et retourner en France.<sup>3</sup> Le régiment réussit à instaurer une paix le 8 juillet 1667. à la fin des hostilités, plusieurs militaires du Régiment de Carignan-Salières s'établissent au Canada. Comme, depuis 1660, le nombre de colons célibataires ne cessait d'augmenter, cet apport, bien que faisant augmenter la population à 4 000 habitants en 1667, contribue à augmenter encore plus le déséquilibre démographique de la colonie. Pour favoriser le recrutement féminin, le roi décide de défrayer lui-même les frais d'équipement et de voyage en plus d'un cadeau au mariage. Ce cadeau était de 50 livres aux roturières épousant un soldat ou un colon et de 100 livres aux demoiselles épousant un officier, un fonctionnaire ou un fils de famille.<sup>5</sup> D'où le nom de « filles du roi ».

Le caractère moral et la qualité de ces filles ont été souvent mis en doute mais les historiens ont rétabli la vérité. Elles sont des filles « saines et fortes », honnêtes et travailleuses.<sup>2, 3, 5</sup> Il est vrai que certaines s'avèrent peu vigoureuses, d'autres volontaires et rudes de manières. Cependant, à peine un peu plus d'une vingtaine auront des démêlés avec la justice.<sup>2</sup> En fin de compte, elles démontrent une volonté tenace et une application à la tâche pour ainsi s'avérer des compagnes courageuses et souvent héroïque.<sup>4, 5</sup> En plusieurs d'entre elles (orphelines, de petite noblesse pauvre, etc.). Quelques-unes furent recrutées par des curés.<sup>5</sup>

Le premier contingent arrive en 1663. De 1663 à 1673, la colonie recevra 774 « filles du roi ».<sup>2</sup> À leur arrivée à Québec, l'intendant Talon les loge provisoirement dans un bâtiment qu'il avait fait construire à grands frais pour être par la suite réparties entre Québec (558), Trois-Rivières (80) et Montréal (136). De quelle couche sociale provenaient-elles? Quatre sur sept appartenaient à la classe rurale; deux sur sept appartenaient à la classe urbaine (filles d'artisans, de journaliers, de domestiques); un sur sept appartenaient à la classe des négociants, fonctionnaires, hommes de profession et de petite noblesse qui épousèrent au Canada des notaires, des médecins ou des marchands. Avec l'apport des soldats du régiment de Carignan-Salières et celui des « filles du roi », la population canadienne double en sept ans, passant de 3 200 en 1666 à 6 700 en 1672.<sup>3</sup> Dès 1671m l'équilibre démographique est atteint de sorte que la France considère qu'elle a fait son effort puisque la population de la colonie peut désormais assurer sa propre croissance démographique. À la seule recherche d'un avenir conjugal, ces filles auront donc contribué à cette multiplication de la population réclamée par Louis XIV, Colbert et Talon.<sup>5</sup> « Elles ont mérité de devenir les aïeules vénérées d'un peuple nouveau ».<sup>4, 5</sup>

C'est au cours de cette période que l'histoire des Pilon d'Amérique s'est jouée. En 1657, Michel-Mathieu Brunet Lestang passe un contrat d'engagement de 36 mois pour le Canada. Il retourne en France à la fin de son contrat. Mais on le retrouve au Canada en 1667 puisqu'il se mariera cet automne-là à Marie Blanchard. Nous verrons que ce Brunet aura un lien avec les Pilon.

Jean-Baptiste Pilon dit Lafortune aurait immigré avant 1681. En effet, il figure sur le recensement de cette année-là. Né en 1653, il est baptisé à l'église Saint-Eustache de Paris. Il s'est marié à Repentigny en 1688 avec Elizabeth Bertaut. Du couple naît neuf enfants dont quatre fils, mais un seul, Mathurin Antoine, a des enfants. Aujourd'hui, 20 pour cent des Pilon ont comme ancêtre Jean-Baptiste.

Antoine Pilon arrive au Canada un peu avant 1688. Né en 1664 à Bayeux, Normandie, il se mariera en 1689 avec Marie-Anne Brunet Lestang. Ils auront 14 enfants, cinq filles et neuf garçons. Six d'entre eux se marieront

et auront des enfants, assurant une lignée à l'ancêtre Antoine. Environ 80 pour cent des Pilon actuels ont comme ancêtre Antoine.

Finalement, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, la colonie accueillera 4 900 immigrants de France alors que, de 1700 à 1760, elle en accueillera 5 200 autres.<sup>3</sup>

Sources :

<sup>1</sup> BORDIER, J. 1665. *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle France des années 1664 et 1665. Relation des Jésuites 1656-1665*. Tome 5, Éditions du Jour. Montréal.

<sup>2</sup> DUMAS, S. 1972. *Les filles du roi en Nouvelle-France. Étude historique avec répertoire biographique*. La société historique de Québec. Québec. Cahier d'Histoire No. 24.

<sup>3</sup> LACOURSIÈRE, J. et H.A. BIZIER. 1980. *Nos racines. L'histoire vivante des Québécois : un pays à bâtir*. Vol. 2. Laffont Canada Ltée.

<sup>4</sup> LANCTÔT, G. 1952. *Filles de joie ou filles du roi. Étude sur l'émigration féminine en Nouvelle-France*. Chantecler, Montréal.

<sup>5</sup> LAUZON, L. 1999. *Les premières et les filles du roi à Ville Marie*. Échos généalogique, Vol. XV, No. 3 : 1062-1074.

<sup>6</sup> TESSIER, M. 2000. *Marcel Tessier raconte : chroniques d'histoire*. Les Éditions de l'Homme, Montréal.